

PROJET CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Suite au constat du nombre de clubs pénalisés par manque de JA dans le socle de base (30 équipes/33), la commission propose que les JA comptent uniquement dans le socle de ressources (reconnaissance des clubs formant des JA).

Cependant, seuls les clubs ayant un socle de base atteint pourront accéder à la division supérieure.